

Direction des Espaces Verts et de l'Environnement

2022 DEVE 18 Subvention de fonctionnement complémentaire (250 000€) au bénéfice de la régie personnalisée École Du Breuil au titre de l'année 2022

PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'École Du Breuil propose des programmes de formations ouverts à tous les types de publics et qui couvrent tous les domaines de compétence nécessaires aux métiers du végétal et de l'agriculture urbaine ainsi qu'à leur développement dans la Ville.

Établissement d'enseignement de la filière agricole, elle propose une offre diversifiée préparant aux diplômes professionnels de la filière « aménagement paysager » par voie scolaire ou par apprentissage, au Brevet Professionnel Agricole, au Bac Professionnel aménagements paysagers jusqu'au BTS aménagement paysager ou au Master professionnel proposé en lien avec l'Université Paris Sud.

Elle accueille chaque année environ 300 élèves, 150 élèves en formation scolaire et 150 apprentis, de la Seconde au Master professionnel. Elle forme également sur la question du végétal dans l'espace urbain plus de 2 600 professionnels chaque année : des jardinier.ère.s, technicien.ne.s et cadres de la Ville de Paris, des collectivités territoriales franciliennes et des entreprises privées. Son domaine accueille chaque année, outre de nombreux visiteurs qui viennent découvrir la richesse de son jardin et de son patrimoine végétal, plus de 800 jardinier.ère.s amateur.trice.s dans ses cours de jardinage à la carte dans le cadre du dispositif des cours d'adultes de Paris. L'école dispense également des formations pour adultes, qualifiantes ou diplômantes, notamment sur l'agriculture urbaine et périurbaine et sur la permaculture.

La mission de l'École Du Breuil ne consiste ainsi pas seulement à dispenser une formation initiale, mais aussi à former des adultes, aussi bien dans le cadre de la formation tout au long de la vie, qu'au bénéfice du public amateur de jardinage et d'écologie.

Autonome depuis le 1^{er} janvier 2019, l'École du Breuil, sous l'autorité de son Conseil d'Administration, est maîtresse de son budget, de sa répartition et des choix de ses priorités budgétaires.

La Ville de Paris assure le financement principal de l'École afin de lui permettre de redynamiser l'ensemble de ses atouts traditionnels mais aussi de s'inscrire pleinement dans les évolutions en cours en réponse aux attentes du secteur, parallèlement à la recherche et au développement de nouvelles ressources propres

par l'École. Vous avez ainsi approuvé l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3,8 M€ au titre de l'exercice 2022 lors de la séance du Conseil de Paris de décembre 2021.

En tant que pôle parisien et grand parisien de l'accompagnement de l'agriculture urbaine et périurbaine, l'École doit poursuivre la diversification de son offre de formation à destination de tous les publics dans ces domaines. Depuis 2021, la Ville a souhaité soutenir spécifiquement le développement de ces actions en faveur de l'agriculture durable de proximité.

À ce titre vous avez approuvé l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 250 000 euros, lors de la séance du Conseil de Paris de juin 2021. Cette subvention a notamment permis :

- de conforter les formations en permaculture (stages de 2 et 11 jours ayant permis de former un total de 144 personnes) et agriculture urbaine (2 promotions de BPREA de 24 apprenants chacune sur 10 mois, 1 200 heures) ;
- d'engager de nouvelles collaborations avec la Ville telles que le partenariat avec l'Académie du Climat dès sa phase de préfiguration
- de participer au lancement de la première édition de l'appel à projets Paris Fertile, soutenant des dispositifs de sensibilisation, formation et accompagnement des demandeurs d'emploi parisiens dans leur projet de formation aux métiers de l'agriculture durable et à l'accompagnement des 15 lauréats de cette première édition en leur mettant à leur disposition des espaces, des plateaux et de l'expertise ;
- de négocier la prise à bail auprès du Collège de France d'un nouveau site dédié à l'agriculture de proximité dès le 1^{er} trimestre 2022 au Pavillon de la Belle Gabrielle dans le bois de Vincennes.

Dans la continuité des actions menées en 2021, l'École propose en 2022, notamment :

- de renforcer les actions de formation et de sensibilisation du public à l'agriculture durable et à l'agro-écologie, en poursuivant l'accompagnement des dispositifs de la Ville dans le cadre, notamment, du partenariat avec l'Académie du Climat et de l'appel à projets Paris Fertile, mais également par la mise à disposition de contenus didactiques (MOOC ou autres formats) ;
- de travailler de manière plus étroite avec les services de la Ville et les lauréats de Paris Fertile afin de mieux valoriser l'offre de formation aux métiers de l'agriculture durable soutenue par la Ville et d'être identifiée comme lieu ressource par les lauréats de Paris Fertile et les demandeurs d'emploi parisiens souhaitant s'orienter vers ces métiers ;
- de développer, une offre d'accompagnement à la création d'activité pour les personnes diplômées du brevet professionnel d'exploitant agricole (BPREA) de l'école et de renforcer ses collaborations avec la Ferme de Paris au bénéfice des apprenants de l'École ;
- d'augmenter l'offre et les capacités d'accueil des formations existantes proposées au public autour de la permaculture, permettant ainsi la formation de 120 nouveaux apprenant.e.s ;
- de développer de nouvelles offres de formation autour de l'agro-écologie de proximité pour les agents des collectivités ou les professionnels d'entreprises

privées, près de 250 personnes pourraient participer à des séances d'initiation ou de perfectionnement.

Un soutien financier complémentaire d'un montant de 250 000 € pour l'année 2022 permettra à la Ville de contribuer à la mise en œuvre de ces propositions d'actions et de formations, dont le financement, pour certaines, sera complété par des recettes tirées des droits d'inscription. La Ville accompagnera ainsi l'École pour renforcer et diversifier encore son offre de sensibilisation et de formation autour de l'agriculture durable de proximité.

C'est pourquoi, je vous prie de bien vouloir approuver le versement d'une subvention de fonctionnement complémentaire d'un montant de 250 000 € à l'École Du Breuil en vue du renforcement de son offre de formation dans le domaine de l'agriculture durable.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2022 DEVE 18 Subvention de fonctionnement complémentaire (250 000€) au bénéfice de la régie personnalisée École Du Breuil au titre de l'année 2022

Le Conseil de Paris,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 mars 1867, autorisant la création d'une école théorique et pratique d'arboriculture, destinée à l'enseignement public et gratuit des plantes ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2221-1 à L2221-10, R.2221-1 à R.2221-26 et R.2221-53 à R.2221-62 ;

Vu la délibération 2018 DEVE 107 relative à la création de la régie personnalisée École Du Breuil ;

Vu la délibération 2021 DEVE 116 validant la convention cadre entre la Ville de Paris et la régie personnalisée École Du Breuil ;

Vu le projet de délibération en date du 2022 par lequel la Maire de Paris lui propose d'approuver le versement d'une subvention de fonctionnement complémentaire à la régie personnalisée de l'École Du Breuil ;

Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement en date du ;

Sur le rapport présenté par M. Paul SIMONDON au nom de la 1^{ère} commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à verser à la régie personnalisée École Du Breuil une subvention de fonctionnement d'un montant de 250 000 euros en vue du renforcement de son offre de formation dans le domaine de l'agriculture durable.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2022 et suivants sous réserve des décisions de financement.